

Journée d'étude CREAI de Bretagne, du 23 novembre 2010. Christian LE COQ , A C A P / ANTENNE de TADEN

Première table ronde

Le rapport à l'argent dans un dispositif d'hébergement, à propos de la diversité des publics, des modes de vie induits par la précarité, de l'usage des aides par les professionnels, des modalités de travail sur l'endettement.... ?

Présentation dispositif Maison Relais

Une Maison Relais est destinée à l'accueil de personnes au faible niveau de ressources, qui sont dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique rend impossible le maintien ou l'accès au logement ordinaire... (Circulaire du 10 décembre 2002 et différents décrets de 1994 et 1996 du CCH)

Annexé à cette circulaire un article spécifique est venu clarifier l'accueil de personnes ayant des problèmes psychiques pour lesquelles un partenariat avec les secteurs et inter secteurs psychiatriques et un SAVS doit être formalisé par le biais d'une convention. La Maison Relais devient ainsi Résidence Accueil.

La logique est celle d'un habitat durable et personnel, alliant un cadre semi collectif pour favoriser convivialité et intégration dans l'environnement...

Enfin la diversité des publics doit être privilégiée afin de dynamiser une vie sociale interne au sein du dispositif et favoriser l'ouverture sur l'extérieur.

L'A C A P gère dans les Côtes d'Armor 4 Maison relais (Dinan, Rostrenen, Guingamp, Paimpol et une Résidence Accueil (Belle Isle en Terre). Un projet est à l'étude sur Loudéac.

La spécificité de la Maison Relais de Dinan est de fonctionner avec un espace cuisine ce qui permet aux résidents de prendre les différents repas ensemble. Dans les règles de vie instituées, c'est par conséquent le partage des charges et des contraintes, avec planification des courses alimentaires et celle de la préparation des repas.

La participation de 40 euros par semaine au « pot commun » représente une mutualisation pour la dépense alimentaire qui reste supportable pour des personnes ne bénéficiant que de minimas sociaux... Tout ceci n'est pas sans poser quelques difficultés sur le plan relationnel, organisationnel, et quelques interrogations sur le sujet de l'autonomie... du rapport à l'argent et à la dépense ?

Quelques chiffres et repères

- ✓ Sur la situation antérieure des résidents 16% proviennent de la rue ou d'habitat de fortune, 35% d'un CHRS ou autres structures d'accueil et d'hébergement, 17% d'un logement autonome, 13% d'une structure psychiatrique. (références nationales 2008)
- ✓ Bénéficiaires RMI/RSA socle, (28%), AAH (36%), PI/autres (23%)

Pour la Maison relais de DINAN :

- ✓ Un seul dossier de surendettement connu et / ou officiel,
- ✓ Six résidents sur dix sont bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement ou de protection. (36% niveau national)
- ✓ Un seul résident en activité professionnelle (12 à 13% niveau national)
- ✓ Sur une année dans le cumul des âges 3 femmes (35 à 48 ans) pour 10 hommes (26 à 58 ans)
- ✓ Niveau d'études 1 primaire, 1 collègue, 1 BEPC ou niveau 3^{ème}, 4 CAP, BEP, 2 IMPRO ou institution spécialisée, 5 autres et divers
- ✓ Montant APL perçu est de 334.19 euros pour une redevance de 389.24 euros

Ce qui est perçu par les maitresses de maison sur le thème de l'argent et de la dépense:

- ✓ Dans le cadre de leur vie quotidienne certains résidents sont déconnectés d'une réalité extérieure quant à la valeur ou au prix des choses,
- ✓ Certains connaissent la valeur de l'argent mais essentiellement pour les dépenses usuelles comme le tabac, le pain, l'alcool etc.

